

● (1110)

LES MESURES D'URGENCELES DISPOSITIONS DU DÉCRET DU CONSEIL—RECOURS À
L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Ted Miller (Nanaïmo-Alberni): Madame le Président, j'invoque les dispositions de l'article 43 du Règlement. Étant donné que le gouvernement a récemment présenté, par décret du conseil, des mesures radicales qui donnent au cabinet des pouvoirs étendus pour diriger et gérer arbitrairement tous les aspects de la vie canadienne; étant donné que cela a été fait à l'insu et sans la consultation ni le consentement du Parlement; et étant donné que cette appropriation arbitraire de pouvoirs présente des risques sérieux dans le cas de situations d'urgence vaguement définies, je propose, appuyé par le député de Vancouver-Est (M^{me} Mitchell):

Que la Chambre s'oppose à l'imposition du décret du conseil 1981-1305 accordant au solliciteur général la responsabilité d'établir des camps d'internement pour civils, et qu'elle enjoigne au gouvernement de soumettre à la Chambre le décret relatif à la planification des mesures d'urgences sous la forme d'un bill qui puisse être débattu par les représentants du peuple, plutôt que d'imposer ces mesures en secret, dans le huis clos du cabinet.

Mme le Président: Y a-t-il consentement unanime à l'égard de cette motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

L'ÉCONOMIELA PRÉPARATION D'UN NOUVEAU BUDGET—RECOURS À
L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Geoff Scott (Hamilton-Wentworth): Madame le Président, j'invoque les dispositions de l'article 43 du Règlement. Le budget du présent gouvernement est un vrai fouillis. Le coût de la vie a augmenté de 38 p. 100 depuis que le présent gouvernement a pris le pouvoir. Je propose donc, appuyé par le député de Simcoe-Nord (M. Lewis):

Que la Chambre exige que le gouvernement du Canada prépare un nouveau budget qui propose une politique anti-inflationniste visant à protéger les consommateurs contre le double maléfice de l'inflation et des taux d'intérêt élevés.

Mme le Président: Y a-t-il consentement unanime à l'égard de cette motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

LE PREMIER MINISTRE

RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Tom McMillan (Hillsborough): Madame le Président, j'invoque les dispositions de l'article 43 du Règlement. Le gouvernement Trudeau, à grands frais d'ailleurs . . .

Des voix: Règlement!

Questions orales

M. McMillan: . . . pour les contribuables canadiens a fourni aux media nationaux et internationaux un ensemble de brochures de documentation en vue du prochain sommet d'Ottawa. Parmi celles-ci figurent un aperçu biographique sur le premier ministre (M. Trudeau) dans lequel ce dernier a permis qu'on le décrive comme possédant un esprit fin et caustique, comme étant un leader de renommée internationale et un homme d'État qui a placé sa loyauté envers son parti et son pays avant son désir personnel de démissionner de ses fonctions de dirigeant au sein de son parti. Pour que cette description soit complète, je propose, appuyé par le député de Malpèque (M. Gass):

Que la Chambre invite le gouvernement à ajouter à cette biographie que ce même personnage a maintenant la distinction d'être le premier des premiers ministres canadiens à avoir jamais eu recours à la clôture pour ajourner le Parlement et museler ainsi l'opposition qui critique la gabegie de son gouvernement et la manœuvre de dissimulation du scandale de l'uranium.

Mme le Président: Y a-t-il consentement unanime pour la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

M. Gordon Taylor (Bow River): Madame le Président, j'invoque les dispositions de l'article 43 du Règlement. Étant donné que le premier ministre Trudeau . . .

Des voix: Règlement.

M. Taylor: . . . est devenu un grand dictateur dont les créatures sont prêtes à satisfaire le moindre caprice, y compris le recours à la clôture— c'est la première fois dans l'histoire canadienne que le Parlement est ajourné afin de permettre aux libéraux de prendre des congés et au premier ministre de prendre en mains Jim Cousts et d'en faire sur son ordre un candidat libéral, etc.—je propose donc, appuyé par le député d'Ontario (M. Fennell):

Que la Chambre déplore les agissements dictatoriaux du premier ministre et de son gouvernement majoritaire qui trahissent la population canadienne et en particulier les Canadiens qui sont morts en terre étrangère pour lutter contre des dictatures.

Des voix: Bravo!

Mme le Président: Y a-t-il consentement unanime pour la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

● (1115)

QUESTIONS ORALES

[Traduction]

L'ÉCONOMIE

L'ACCROISSEMENT DU TAUX DE L'INFLATION

L'hon. James A. McGrath (Saint-Jean-Est): Madame le Président, puisque le premier ministre est absent . . .